

CNOUS CROUS

2011 2012

un réseau pour accompagner
La vie étudiante

- 593 057 étudiants boursiers.
- 1,6 milliard d'euros de crédits d'État pour les bourses sur critères sociaux.
- 165 500 logements dans plus de 600 résidences universitaires.
- 621 restos U et cafétarias.
- 1,36 milliard d'euros de budget global (hors bourses) dont deux tiers de ressources propres.





VIE ÉTUDIANTE

SIMPLICITÉ, EFFICACITÉ, PROXIMITÉ

Bourses de l'enseignement supérieur

Depuis 1995, le réseau du CNOUS et des CROUS assure pour le compte du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la gestion des aides financières accordées aux étudiants. Ces bourses sont attribuées principalement sur des critères sociaux, en fonction des ressources familiales. Le versement des bourses se fait sur un rythme mensuel, de septembre à juin.

Une procédure simplifiée

La demande de bourse d'enseignement supérieur (et/ou de logement en résidence universitaire) se fait par internet exclusivement, par le biais d'un document unique, le dossier social étudiant en ligne sur le site web de chaque CROUS.

Une campagne courte pour une réponse avant l'été

Les demandes de bourses se font chaque année, entre le 15 janvier et le 30 avril. Dès lors qu'il a transmis son dossier complet au CROUS, l'étudiant a immédiatement une réponse à sa demande de bourse.

La mise en paiement accélérée en début d'année universitaire

Afin de soulager le poids financier de la rentrée pour les familles, les versements des bourses sont réalisés en début d'année universitaire (septembre), aussitôt confirmée l'inscription de l'étudiant. Au 1^{er} octobre, environ 65 % des étudiants disposent ainsi du premier terme de leur bourse.

Bourses de la Culture et de la Communication

Le réseau des œuvres universitaires est chargé de la gestion des dossiers de demande de bourse des étudiants en écoles d'art, architecture et spectacle vivant. Ces étudiants ont désormais un seul interlocuteur pour leur demande de bourse et de logement.

Action sociale

Un guichet unique pour une réponse de proximité

Les assistantes sociales CROUS sont présentes sur les campus ou dans les résidences pour recevoir les étudiants, les écouter, les informer sur les possibilités d'aides et faciliter leurs démarches. Elles instruisent les demandes d'aides formulées par les étudiants qui connaissent des difficultés financières dans le cadre du fonds national d'aide d'urgence (FNAU).

Un relais local pour les partenariats

Chaque CROUS développe au bénéfice des étudiants des accords avec des partenaires privés (particuliers bailleurs de logements, entreprises pourvoyeuses de jobs ou de stages) ou des partenaires publics (Pôle Emploi, CAF...). Les étudiants disposent ainsi d'une palette de services offerts : logement en ville, jobs étudiants, aides financières.

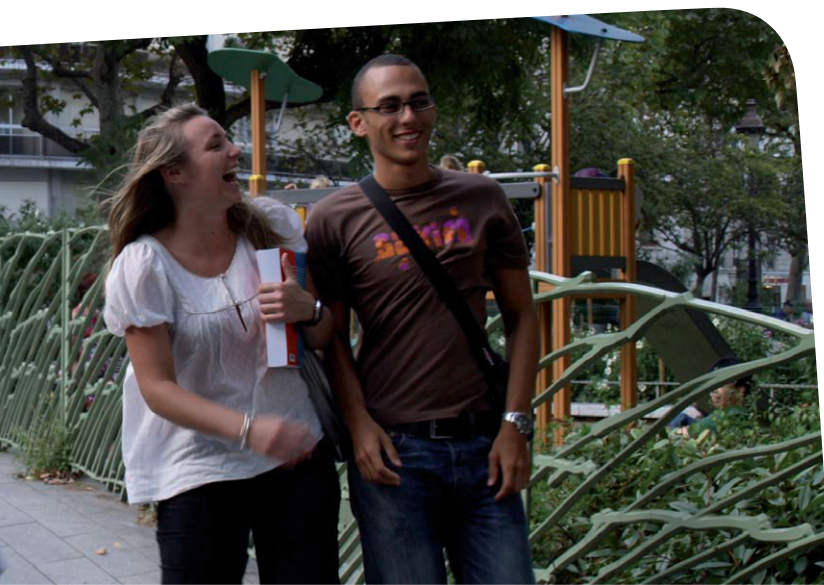
Action culturelle et soutien aux initiatives étudiantes

Le CNOUS et les CROUS accompagnent les projets étudiants par le biais du dispositif Culture-ActionS : près de 1000 projets ont été aidés en 2010 et des prix nationaux ont récompensé les meilleurs projets dans les domaines de la culture, de l'engagement, de la création artistique étudiante et de la culture scientifique et technique.

L'organisation de concours nationaux de nouvelles, photographies, films courts, bandes dessinées, danse, du tremplin musical « Musiques de RU » et le soutien aux pratiques amateurs des étudiants contribuent également à l'animation des campus.

LES CHIFFRES CLÉS

- Plus de 900 000 demandes de bourse et de logement.
- 593 057 bourses attribuées en 2010-2011.
- 175 assistantes sociales CROUS.
- 44,3 millions d'euros d'aides d'urgence (fonds national d'aide d'urgence).
- 52 000 offres d'emplois temporaires par an.
- 50 000 offres de logements chez des propriétaires privés.
- 1,12 million d'euros pour soutenir l'action culturelle étudiante.
- 1008 projets étudiants subventionnés en 2010.



LOGEMENT ÉTUDIANT

UN PARC MODERNISÉ À PRIX SOCIAL

Les priorités du réseau pour le logement

La diversification de l'offre de logement (de la chambre traditionnelle de 9 m² au studio voire T2) permet de garantir un parc locatif de qualité, à prix social.

L'objectif est d'accompagner la mobilité étudiante et les stratégies d'accueil définies site par site entre établissements d'enseignement supérieur, CROUS, villes et autres opérateurs.

La réhabilitation et la modernisation des résidences étudiantes se font aux standards de confort internationaux. À terme, toutes les chambres disposeront de connexions internet et l'intégration sur les campus numériques via le réseau Renater sera développée.

Décentralisation et politiques de site

La loi relative aux libertés et aux responsabilités locales permet désormais aux collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communautés urbaines ou d'agglomération, d'être des acteurs de premier plan dans la politique du logement étudiant. Le réseau du CNOUS et des CROUS propose son expertise pour l'élaboration des politiques de site en matière de vie étudiante, dans le cadre des plans locaux d'habitat et en coordination avec les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur.

Un plan de construction et de réhabilitation

Le Gouvernement met en œuvre depuis 2004 un plan de modernisation et d'extension du parc de résidences universitaires gérées par les CROUS. 70 000 réhabilitations et 50 000 constructions ont été programmées sur dix ans.

5 939 chambres réhabilitées et 3 970 places nouvelles dans le parc de logements gérés par les CROUS seront livrées à la rentrée 2011.

LES CHIFFRES CLÉS

- **165 500 places en logements CROUS:**
 - 92 300 chambres.
 - 73 200 appartements.
- **84,2 millions d'euros investis** en 2011 pour le logement par le réseau (CNOUS + CROUS) dont 61,6 millions d'euros sur subventions et 22,6 millions d'euros sur les ressources propres des CROUS.
- De **86 à 355 euros par mois de loyer** (aide au logement déduite).

ACCUEIL INTERNATIONAL

DES DISPOSITIFS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉS

Depuis plusieurs années, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur français ne cesse de croître avec les politiques d'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur. Le CNOUS et les CROUS, dans l'accompagnement des établissements et des étudiants, jouent un rôle essentiel pour l'intégration de ces derniers, qu'ils viennent à titre individuel ou bien dans le cadre d'échanges structurés entre universités ou encore comme boursiers du Gouvernement français et/ou de gouvernements étrangers.

Accueil et gestion des étudiants étrangers boursiers

Le réseau du CNOUS et des CROUS est l'opérateur central de l'accueil international des étudiants. Il assure la gestion administrative et financière d'étudiants boursiers pour le compte du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du



ministère des Affaires étrangères et Européennes et de plus de 150 mandants internationaux. Le réseau prend en charge de manière personnalisée leur arrivée à Paris, leur transfert vers les CROUS et toutes les formalités de leur installation et de leur logement, puis leur accompagnement tout au long de leur séjour, en vue de leur intégration réussie à la vie étudiante nationale comme pour leur suivi pédagogique.

Le CNOUS a adhéré en mars 2007 au GIP CampusFrance afin de participer à l'effort de lisibilité des parcours de mobilité pour les étudiants étrangers. Parallèlement au dispositif d'information et d'orientation CampusFrance développé à l'étranger auprès des services culturels des ambassades de France, des espaces CampusFrance, s'appuyant sur les guichets uniques déjà expérimentés dans de nombreux sites, seront labellisés dans les pôles universitaires par les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur, afin de développer les services d'accueil et d'assistance aux étudiants étrangers.



RESTAURATION UNIVERSITAIRE

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

Investissement et diversification de l'offre

Des investissements importants sont réalisés chaque année pour améliorer les conditions d'accueil dans les restaurants et cafétérias universitaires.

L'offre a été élargie pour mieux répondre aux attentes des étudiants : structures de distribution diversifiées, introduction de nouveaux modes de paiement comme la monétique. Dans les CROUS, les établissements s'engagent dans l'élaboration de chartes qualité de service.

Dans le cadre du plan national pour l'alimentation (PNA), des efforts sont entrepris pour améliorer la qualité des prestations servies et favoriser l'utilisation de produits frais et locaux.

LES CHIFFRES CLÉS

- 18,5 millions d'euros d'investissement en 2011 par le réseau dont 16,5 millions apportés par le CNOUS.
- Ticket repas 3,05 euros (tarif 2011-2012).
- Plus de 800 points de restauration dont :
 - 621 restos U gérés et cafétérias.
 - 209 restos U agréés.

Les restos U, lieux de vie étudiante

L'organisation régulière d'animations culturelles et d'actions d'information fait aujourd'hui des restaurants universitaires de véritables lieux de vie étudiante où cohabitent harmonieusement bonne cuisine et convivialité.

Hygiène et sécurité garanties

Les restaurants universitaires répondent aux normes de sécurité alimentaire les plus strictes. Les repas sont élaborés par des équipes de professionnels et offrent toutes les garanties sanitaires. L'hygiène de chaque restaurant est soumise à des contrôles réguliers par des laboratoires agréés indépendants.

@ Étudiants, donnez votre avis sur votre resto U !

Depuis la rentrée 2006, le CNOUS a mis en place un dispositif d'enquête de satisfaction en ligne sur internet « Panel de RU », qui permet aux étudiants préalablement inscrits dans le panel convives de leur resto U de donner leur avis, deux fois dans l'année, sur la restauration universitaire. Le taux moyen de satisfaction (« Satisfaits » et « Très satisfaits ») est de 80,62% fin 2010.

Accompagnement de la politique internationale des villes et des universités

Dans le cadre des politiques de partenariat définies site par site avec les établissements d'enseignement supérieur, le CNOUS et les CROUS accompagnent les programmes d'échanges internationaux ainsi que la mobilité étudiante favorisée par la mise en place du LMD.

Ils offrent ainsi aux étudiants étrangers un accueil de qualité, au travers de nombreux dispositifs d'accompagnement (logement, étudiants référents, mise en place de guichets d'accueil en liaison avec les préfetures, les collectivités locales...).

LES CHIFFRES CLÉS

- 14 341 étudiants boursiers étrangers du Gouvernement français, d'États étrangers ou d'organismes internationaux, ont été gérés directement par les œuvres en 2010 dont :
 - 6 601 des gouvernements étrangers (gouvernements ou institutions étrangers, entreprises privées à l'étranger).
 - 1 239 BGE/BGF (financement partagé entre Gouvernement français et gouvernements, institutions ou entreprises étrangères).
 - 6 501 boursiers du Gouvernement français.
- 284 659 étudiants étrangers à la rentrée 2010-2011 (contre 160 533 en 1999-2000).



POLITIQUES DE SITE

UN PARTENARIAT RENFORCÉ

Des objectifs partagés

Le réseau du CNOUS et des CROUS met en œuvre la politique de l'État en matière de vie étudiante. Il partage avec les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales des objectifs communs :

- Améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants.
- Contribuer à l'attractivité nationale et internationale des sites et des formations universitaires.
- Accompagner et faciliter la mobilité étudiante, notamment dans le cadre européen.
- Développer la vie culturelle sur les campus et dans les villes.

CNOUS-CROUS

UN RÉSEAU UNIQUE EN EUROPE



29 établissements publics administratifs dans la France entière

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est une particularité française née de l'initiative étudiante et de la volonté de l'État. Il est composé de 29 établissements publics à caractère administratif: le CNOUS qui impulse et pilote la politique du réseau et les 28 CROUS qui gèrent, sur l'ensemble du territoire, les services de proximité qui améliorent les conditions de vie des 2 316 700 étudiants en France.

Pour avoir droit aux prestations offertes par les CROUS et le CNOUS, il suffit d'être régulièrement inscrit dans un établissement supérieur autorisé ou agréé par la sécurité sociale étudiante. La carte d'étudiant tient lieu de carte CROUS.

Le volet vie étudiante des politiques de site et des contrats quadriennaux

Les CROUS participent de plus en plus aux politiques de site et notamment aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et au travail de préparation des contrats quadriennaux. C'est l'occasion d'une politique concertée entre ces établissements, les CROUS et les collectivités locales autour du volet « vie étudiante » des contrats.

Ces politiques engagées entre les CROUS et les universités ont en effet vocation à s'ouvrir aux collectivités locales, tout particulièrement dans le domaine du logement, notamment dans le cadre des contrats de projets État-région.

Des centres d'intérêt communs

Les volets « vie étudiante » des PRES et des contrats quadriennaux permettent de construire des réponses concrètes, adaptées aux grandes problématiques des établissements d'enseignement supérieur pour la vie étudiante :

- Le logement étudiant.
- L'accueil international et la mobilité.
- La restauration sociale étudiante.
- L'action culturelle, l'engagement étudiant et le sport.
- L'action sociale et la santé.
- L'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication.
- L'accueil et l'information des étudiants.

Une forte identité autour des valeurs d'égalité des chances et d'accompagnement social

12794 agents professionnels et réactifs, dont :

- 2804 administratifs fonctionnaires.
- 9990 ouvriers contractuels de droit public.

Un centre national de formation pour l'ensemble des métiers et des personnels.

Un budget global 2010 de 1,36 milliard d'euros (hors bourses)

dont 2/3 de ressources propres .

